

Énergie atomique du Canada limitée

Rapport annuel 2023-2024 sur
l'administration de la

Loi sur l'accès à l'information

Rédigé par :

X 

Isabelle Gaudreault
Directrice de l'AIPRP
Signed by: Isabelle Gaudreault

Examen final par :

X 

Éric Bizier
Avocat général et secrétaire général
Signed by: Eric Bizier

Approuvé par :

X 

Fred Dermarkar
Président et premier dirigeant
Signed by: Fred Dermarkar

Août 2024

Liste de révisions					
Révision		Détails de la rév.	Rédigé par	Examiné par	Approuvé par
N°	Date				
D1	2024/07/25	Première ébauche rédigée par la directrice d'AIPRP	Isabelle Gaudreault		
D1	2024/07/26	Première ébauche révisée par communications et rapports gouvernementaux	Section 7 – Publication Proactive	Monette Gauvreau et Jeremy Latta	
D1	2024/08/02	Première ébauche révisée par la Conseillère principale, Direction générale de la gestion du portefeuille et du Secrétariat ministériel RNCan		Claudia Marrero	
Examen final	2024/08/16	Examen final par l'avocat général et secrétaire général		Éric Bizier	
Version finale	2024/08/16	Version finale approuvée par le Président et premier dirigeant			Fred Dermarkar

TABLE DES MATIÈRES

SECTION		PAGE
1.	INTRODUCTION.....	2
2.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	2
3.	ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS	3
4.	RENDEMENT POUR 2023-2024.....	3
5.	FORMATION ET SENSIBILISATION.....	6
6.	POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCEDURES ET INITIATIVES	6
7.	PUBLICATION PROACTIVE EN VERTU DE LA PARTIE 2 DE LA LAI	6
8.	INITIATIVES ET PROJETS VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS A L'INFORMATION.....	7
9.	SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES A L'ÉGART DES PLAINTES	7
10.	SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ.....	7
11.	APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION	9
12.	APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2023-2024	10

1. INTRODUCTION

Le présent rapport au Parlement a été préparé et déposé conformément à l'article 94 de la [Loi sur l'accès à l'information \(LAI\)](#). Ce rapport présente un résumé des activités d'Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL) dans le cadre de l'administration de la LAI au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2024.

La LAI a pour objet d'accroître la responsabilité et la transparence des institutions de l'État afin de favoriser une société ouverte et démocratique et de permettre le débat public sur la conduite de ces institutions.

À titre de société d'État fédérale, ÉACL est devenu assujetti à la LAI le 1^{er} septembre, 2007, donnant aux citoyens canadiens, aux résidents permanents, aux personnes présentes au Canada et aux entreprises situées au Canada le droit d'accès aux renseignements qui ont trait à son administration ou à l'exploitation de toute installation nucléaire, au sens de l'article 2 de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#).

Mandat

ÉACL a pour mandat de soutenir la science et la technologie nucléaires, de dégager une valeur optimale pour le Canada de la propriété intellectuelle CANDU d'ÉACL, et de protéger l'environnement en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassé et de gestion des déchets radioactifs.

ÉACL reçoit des fonds publics pour s'acquitter de son mandat et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. L'entreprise tire aussi parti des capacités uniques de ses sites pour appuyer l'industrie et d'autres tiers à des fins commerciales.

ÉACL s'acquitte de son mandat par un contrat à long terme avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens pour la gestion et l'exploitation de ses sites. De plus amples renseignements sur les activités et la structure de gouvernance d'ÉACL sont disponibles sur le site Web d'ÉACL au www.aecl.ca/fr/.

Nota : ÉACL n'a pas de filiales non-opérationnelles (« papier ») au cours de la période couverte par le présent rapport.

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

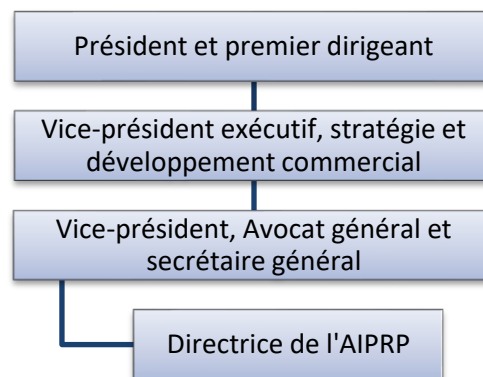
Situé à Ottawa, Ontario, le Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) d'ÉACL est le point central de l'application des lois sur l'AIPRP à ÉACL. Il a pour mandat de mettre en œuvre et administrer les obligations d'ÉACL en vertu de la LAI et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels \(LPRP\)](#). Il traite directement avec le public et employés pour ce qui est des demandes d'accès à l'information et des demandes de protection des renseignements personnels, et il agit à titre de centre d'expertise en matière d'AIPRP, en ce sens qu'il permet à ÉACL de respecter ses obligations législatives.

Le Bureau d'AIPRP se compose d'une directrice qui se rapporte directement à l'avocat général et secrétaire général d'ÉACL. L'équivalent de 0.8 employé temps plein (ETP) fut appliqué en matière de la LAI et 0.2 ETP en matière de la LPRP.

En tant que chef de l'institution, le Président et premier dirigeant a désigné le directeur de communications et des rapports gouvernementaux comme le fonctionnaire chargé d'appuyer sa responsabilité à l'égard des exigences de publication proactive en vertu de la partie 2 de la LAI.

ÉACL n'a pas été partie à un contrat de service en vertu de l'article 96 de LAI au cours de la période couverte par le présent rapport.

Structure organisationnelle du bureau de l'AIPRP



3. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS

En vertu de la LAI, le président est désigné comme le dirigeant de l'institution aux fins de l'administration de la Loi. L'article 95(1) de la LAI autorise le responsable d'ÉACL à désigner, par arrêté, un ou plusieurs cadres ou employés d'ÉACL, afin d'exercer ou d'exécuter les pouvoirs, les tâches ou les fonctions du responsable d'ÉACL qui sont précisés dans l'arrêté. À titre de coordonnatrice de l'AIPRP, la directrice détient la totalité des pouvoirs délégués en vertu de la LAI. Une copie de l'arrêté de délégation signé est incluse dans l'appendice A.

4. RENDEMENT POUR 2023-2024

Voici un aperçu des données clés sur le rendement d'ÉACL pour l'année fiscale, telles qu'elles figurent dans le Rapport statistique sur la LAI et le Rapport statistique supplémentaire AIPRP pour 2023-2024 inclus dans l'appendice B.

Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

ÉACL a fermé 32 demandes en 2023-2024, vingt-deux (68,75%), ont été fermées en respectant le

délai initial de 30 jours prévu par la Loi. En outre, 100% des demandes ont été fermées dans les délais prescrits (c'est-à-dire, elles ont été fermées en respectant le délai initial de 30 jours prévu par la Loi ou en respectant une période de prorogation prévue par la *LAI*).

L'information fut communiquée totalement sans exemptions ou exclusions dans 8 cas à l'intérieur de 60 jours. De plus, l'information fut communiquée partiellement pour 16 demandes comme suit : 7 demandes furent traitées en 30 jours, 7 demandes entre 31 et 60 jours et deux demandes en plus de 121 jours.

ÉACL n'a pas été en mesure de traiter quatre demandes car l'information demandée n'était pas sous la garde et le contrôle de l'organisation. Quatre demandes ont été abandonnées en 30 jours. Le nombre de demandes actives au dernier jour de la période couverte par le rapport est deux. Ces demandes ont été reçues à la fin de l'année fiscale 2023-24, donc sont toujours dans les délais légaux.

Disposition et délai de traitement

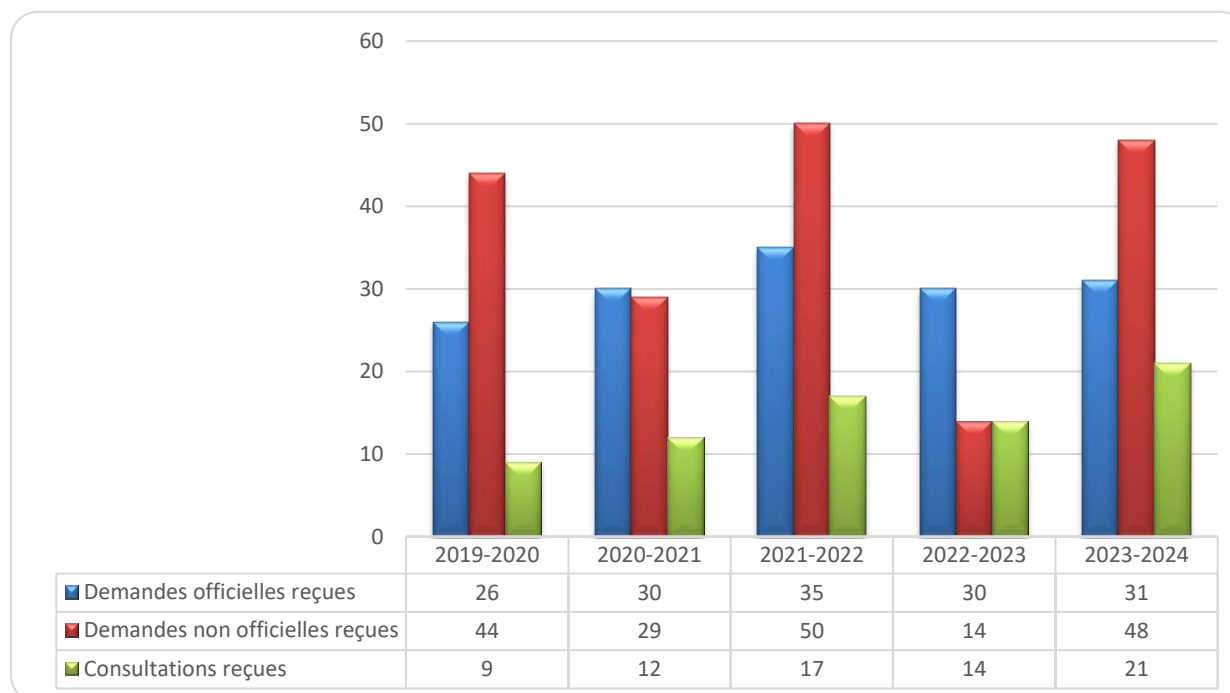
Disposition des demandes (Y compris les demandes pour lesquelles une prorogation de délai a été requise.)	Délai de fermeture (jours civils)					Pourcentage de la disposition des demandes
	0-30 jours	31-60 jours	61-120 jours	Plus de 121 jours	Total	
Communication totale	7	1	0	0	8	25%
Communication partielle	7	7	0	2	16	50%
Exception totale	0	0	0	0	0	0%
Aucun document n'existe	4	0	0	0	4	12,5%
Abandonnée	4	0	0	0	4	12,5%
Nombre total des demandes	20	10	0	1	32	
Total en pourcentage	68,75%	25%	0%	6,25%	100%	

Nouvelles demandes reçues pendant la période d'établissement de rapport

ÉACL a reçu 31 nouvelles demandes de renseignements en vertu de la *LAI*, 48 demandes non officielles et 21 demandes de consultation de la part d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations. Un total de 14 328 pages a été examiné au cours de l'exercice 2023-2024. 55% des nouvelles demandes provenaient du public. Voici la répartition des demandes selon la source :

Source	Pourcentage	Nombre de demandes
Secteur privé	29%	9
Organisation	10%	3
Public	55%	17
Médias	3%	1
Refus de s'identifier	3%	1

Tendances pluriannuelles des nouvelles demandes reçues



Prolongation

En 2023-2024, ÉACL a jugé nécessaire de prolonger le délai de 12 demandes, dont une demande pour un grand nombre de documents a été prolongée en vertu de l'alinéa 9 (1) a), quatre ont été prolongées en vertu de l'alinéa 9 (1) b) afin de consulter d'autres institutions gouvernementales et cinq autres en vertu de l'alinéa 9 (1) c) afin de consulter un tiers.

Coûts

Au cours de la période considérée, EACL a investi dans l'achat d'un nouveau logiciel pour des améliorations technologiques visant à moderniser la prestation des services de l'AIPRP, à faciliter la gestion de l'information ainsi que le traitement des demandes. Le coût de cet achat est indiqué à l'alinéa 11 (1) du rapport annuel, ce qui se traduit par des coûts plus élevés que pour les périodes précédentes.

Frais de demande

L'alinéa 11 (2) de LAI prévoit la dispense des frais lorsque le responsable de l'institution décide qu'il en va de l'intérêt public. Pendant la période de la COVID-19, ÉACL renonce aux frais de demande de 5\$. ÉACL a dispensé des frais totalisant 155\$ pour les 31 demandes reçues au cours de la période examinée.

Consultations effectuées

ÉACL a reçu 21 nouvelles demandes de consultation d'autres institutions gouvernementales et organisations et a rapporté une consultation de l'année fiscale précédente. Les 22 consultations ont tous été fermées à l'intérieur de 30 jours pendant la période d'établissement de rapport.

Sur les 22 demandes de consultation fermées, 9 ont fait l'objet d'une recommandation de publication entière, 11 consultations de publication partielle et deux consultations d'exclusion entière.

Plaintes actives

Le nombre de plaintes actives à la fin de l'année fiscale, est zéro.

5. FORMATION ET SENSIBILISATION

Le bureau d'AIPRP tient fréquemment des séances d'information informelles et de formations individuelles durant le processus de récupération et d'examen de documents en réponse à une demande concernant la LAI. Une séance formelle de sensibilisation à la LAI a été présentée virtuellement à 31 employés au cours de la période visée par le rapport.

6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCEDURES ET INITIATIVES

ÉACL n'a pas mis en œuvre de politiques, lignes directrices, procédures ou initiatives pendant la période d'établissement de ce rapport.

7. PUBLICATION PROACTIVE EN VERTU DE LA PARTIE 2 DE LA LAI

En tant que société d'État, ÉACL est soumise à une publication proactive en vertu des *articles 82, 83 et 84* de la partie 2 de la LAI. ÉACL est tenue de publier les éléments suivants :

Article	Exigence législative	Date limite (en jours calendrier)
82	Dépenses afférentes aux déplacements engagés par un dirigeant ou un employé	30 jours après la fin du mois de remboursement
83	Frais d'accueil engagés par un dirigeant ou un employé	30 jours après la fin du mois de remboursement
84	Rapports déposés au Parlement	30 jours suivant le dépôt

ÉACL a publié 100% des exigences de publication proactive, dues au cours de la période de rapport, dans les délais prescrits par la LAI. Vous trouverez les publications proactives d'ÉACL sur open.canada.ca/fr.

En tant que petite organisation dont les exigences en matière de rapports sont limitées, ÉACL utilise un processus simple pour gérer la conformité. L'équipe des finances reçoit et examine les demandes de remboursement des dépenses, compile un rapport, et ces rapports sont examinés par l'équipe de direction et le conseil d'administration d'ÉACL avant d'être publiés. Pour la publication des rapports déposés au Parlement, ÉACL travaille en étroite collaboration avec l'unité des affaires parlementaires de Ressources naturelles Canada et a mis en place un analyste principal de la communication chargé de coordonner toutes les exigences en matière de rapports.

8. INITIATIVES ET PROJETS VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS A L'INFORMATION

Au cours de la période considérée, ÉACL a entrepris des initiatives visant à apporter des améliorations technologiques afin de moderniser la prestation des services de l'AIPRP et de faciliter la gestion des informations et le traitement des demandes.

9. SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES A L'ÉGART DES PLAINTES

ÉACL a reçu deux avis d'intention d'enquête de la part du Commissaire à l'information au cours de cet exercice alléguant que des informations ont été retenues de manière inappropriée. Les rapports de conclusions reçus du commissaire à l'information pour ces plaintes ont été jugés non fondés et fermés au cours de cet exercice.

ÉACL a reçu trois autres rapports de conclusions du commissaire à l'information concernant trois plaintes en suspens, datant d'exercices précédents, dont les résultats étaient « non fondés ».

Article 32 et paragraphe 30(5) de la LAI	Au cours du présent exercice, ÉACL a reçu deux nouveaux avis d'enquête du Commissariat à l'information au cours de la période examinée.
Article 35 de la LAI	Au cours du présent exercice, ÉACL n'a pas présenté de nouvelles observations au Commissariat à l'information.
Article 37(2) de la LAI	ÉACL a reçu cinq rapports du commissaire à l'information présentant ses conclusions au cours de la période examinée.

10. SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

Demandes de la LAI et consultations

- ÉACL utilise une application de gestion des dossiers (Privasoft) pour contrôler quotidiennement le temps nécessaire au traitement de chaque demande d'accès à l'information.

- Le Bureau de l'AIPRP limite les consultations interinstitutionnelles aux cas où elles sont nécessaires à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire ou lorsqu'il y a intention de divulguer:
 - en procédant à un examen initial de toutes les informations émanant ou présentant un intérêt pour d'autres institutions gouvernementales ou des tiers et en évaluant la sensibilité de l'information; et
 - en effectuant une recherche pour déterminer si les informations sont accessibles au public ou si elles ont déjà été divulguées.
- En tant que petite organisation, avec un faible volume de demandes d'accès à l'information, aucun autre contrôle n'a été nécessaire ou effectué au cours de la période couverte par le rapport.

Contracts, accords et arrangements

- ÉACL consulte le Bureau de l'AIPRP pour s'assurer que le droit d'accès du public à l'information est pris en compte dans les contrats, les accords de partage de l'information et les arrangements en matière de partage de l'information.

Publication proactive

- Pour surveiller l'exactitude et l'exhaustivité des informations publiées de manière proactive, ÉACL s'assure que les rapports sont examinés par les cadres supérieurs, l'avocat général, l'équipe de la haute direction et le conseil d'administration d'ÉACL.
- EACL a mis en place des procédures efficaces pour répondre aux exigences en matière de publication proactive et contrôler la conformité. Pour les rapports sur les dépenses, les équipes des finances et des communications travaillent en étroite collaboration, et pour les rapports présentés au Parlement, ÉACL a maintenant un analyste principal des communications qui planifie et coordonne toutes les exigences en matière de rapports et assure la liaison avec l'unité des affaires parlementaires des Ressources naturelles Canada.

11. APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION



Delegation Order under the *Access to Information Act* and *Privacy Act* / Arrêté de délégation accordé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Pursuant to subsection 95(1) of the *Access to Information Act* and subsection 73(1) of the *Privacy Act*, the President of Atomic Energy of Canada Limited (AECL), head of AECL, hereby designates the person holding the position set out in the schedule hereto, or the person occupying on an acting basis this position, to exercise the powers, duties and functions of the President, under the provisions of the Acts and related regulations set out in the schedule opposite the position. This designation replaces all previous delegation orders.

En vertu du paragraphe 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et du paragraphe 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Président d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), responsable d'EACL, délègue au titulaire du poste mentionné à l'annexe ci-après, ainsi qu'à la personne occupant à titre intérimaire le dit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'EACL, investi par les dispositions de la Loi ou de son règlement mentionnées en regard du poste. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

Schedule / Annexe		
Position / Poste	<i>Access to Information Act</i> and Regulations / <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et Règlements	<i>Privacy Act</i> and Regulations / <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et Règlements
Director, Access to Information and Privacy / Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue



Fred Dermarkar, President and Chief Executive Officer / Président et premier dirigeant

2021 Feb 18

Date

12. APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2023-2024

Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

 Nom de l'institution: Énergie atomique du Canada limitée

 Période d'établissement de rapport : 2023/04/01 au 2024/03/31
Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		31
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		3
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	3	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		34
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		32
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		2
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi	2	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	1
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	9
Organisation	3
Public	17
Refus de s'identifier	1
Total	31

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	31
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	31

Section 2 – Demandes informelles
2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		48
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		48
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		48
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	40
Courriel	8
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	48

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
42	6	0	0	0	0	0	48

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
6	290	2	371	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommandées informellement

Moins de 100 pages recommandées		De 100 à 500 pages recommandées		De 501 à 1 000 pages recommandées		De 1 001 à 5 000 pages recommandées		Plus de 5 000 pages recommandées	
Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées
18	660	21	4389	0	0	1	1075	0	0

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports
4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	2	5	1	0	0	0	0	8
Communication partielle	3	4	7	0	1	0	1	16
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	3	1	0	0	0	0	0	4
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	4	0	0	0	0	0	0	4
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	12	10	8	0	1	0	1	32

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	2	16(2)	0	18a)	7	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	7	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	7	21(1)a)	7
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	3
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	7
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	9	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	1	23	2
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	7	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	9	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	10		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	0	17	0				
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	3	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	3	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	24	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
10527	6832	28

4.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	4	121	3	1002	1	802	0	0	0	0
Communication partielle	4	62	7	1747	2	1295	3	5479	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	4	19	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	12	202	10	2749	3	2097	3	5479	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	32
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	100

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations
5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	1	0
Communication partielle	1	0	3	5
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	1	0	4	5

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	3	5
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	1	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	1	0
Total	1	0	4	5

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0.00	31	\$155.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	0	\$0.00	31	\$155.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations
7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	18	2819	3	237
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1	84	0	0
Total	19	2903	3	237
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	19	2903	3	237
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	6	2	0	0	0	0	0	8
Communiquer en partie	8	1	0	0	0	0	0	9
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	2	0	0	0	0	0	0	2
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	16	3	0	0	0	0	0	19

7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	1	0	0	0	0	0	0	1
Communiquer en partie	1	1	0	0	0	0	0	2
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	1	0	0	0	0	0	3

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet
8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendu de conclusion
9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
2	0	0

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant une intention d'émettre une ordonnance par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	5	0	0

Section 10 – Recours judiciaire
10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information
11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$132,000
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$100,426
• Contrats de services professionnels	\$33,249	
• Autres	\$67,177	
Total		\$232,426

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.700
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.100
Étudiants	0.000
Total	0.800



Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Énergie atomique du Canada limitée

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 au 2024-03-31

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	2	0	2
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	2	0	2

Rangée 11, col. 3 de la section 1.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 /accès à l'information 2023-2024

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 11, col. 3 de la section 2.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2023-2024

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3: Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2023-2024?	Non
--	-----

Section 4: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2023-2024?	0	Rangée 1, col. 1 de la section 4 doit être égale ou inférieure à la rangée 1, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2023-2024
---	---	--